

RESUME DU PROGRAMME GOUVERNANCE

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général du programme est d'améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le programme contribue à opérationnaliser l'objectif spécifique N°5 de la politique nationale de l'eau.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

De façon opérationnelle, le PGEA vise à :

- OS1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur
- OS2 : Assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère
- OS3 : Assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles
- OS4 : Assurer une gestion optimale des marchés publics
- OS5 : Améliorer la communication interne et externe du secteur
- OS6 : Améliorer la planification des actions et le suivi-évaluation de la performance des programmes et la capitalisation des données statistiques du secteur
- OS7 : Assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère
- OS8 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement
- OS9 : Améliorer l'environnement d'intervention des acteurs du secteur

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du PGEA sont :

- R1 : Le pilotage et la coordination des actions du secteur se sont améliorées
- R2 : La gestion des ressources humaines s'est améliorée

- R3 : La gestion financière et matérielle s'est améliorée
- R4 : La gestion de la commande publique s'est améliorée
- R5 : La communication interne et externe du secteur est améliorée
- R6 : la planification des actions, le suivi évaluation de la performance des programmes et la capitalisation des données statistiques du secteur sont améliorés
- R7 : La gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère sont améliorées
- R8 : La prise en compte du genre et des droits humains dans les actions du secteur eau et assainissement est effective
- R9 : L'environnement d'intervention des acteurs du secteur s'est amélioré

APPROCHES STRATÉGIQUES

La mise en œuvre du PGEA se basera sur les cinq orientations stratégiques majeures suivantes:

- Identifier et mettre en œuvre des solutions appropriées pour surmonter les freins et obstacles structurels et procéduriers à l'efficacité de la mobilisation et de la gestion des financements pour les investissements.
- Renforcer les fonctions régaliennes de pilotage et de coordination sectoriels (y compris législation, réglementation, régulation, suivi-évaluation sectoriel, pilotage, promotion du genre et des droits humains, communication, développement des RH et capacités managériales).
- Développer les conditions de la maîtrise d'ouvrage effective au niveau communal ou intercommunal.
- Développer les conditions pour assurer un financement souverain et durable du secteur de l'eau par l'accroissement des financements internes innovants.
- Promouvoir la veille et le contrôle citoyens pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

ACTIONS

Les actions relatives à chaque objectif spécifique, sur la base des orientations stratégiques, sont présentées dans le tableau 1.

PÉRIODE D'EXÉCUTION ET PHASAGE

Le PGEA sera mis en œuvre de 2016 à 2030 à travers les trois phases opérationnelles suivantes :

Phase 1 (2016-2020) : Amélioration de l'existant et prospection

Phase 2 (2021-2025) : Mise en œuvre des réformes

Phase 3 (2026-2030) : Pérennisation des acquis

ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

Le PGEA sera exécuté sous la tutelle technique et administrative du **Ministère chargé de l'Eau** et sous la tutelle financière du **Ministère chargé des Finances**. Au sein du Ministère chargé de l'Eau, le PGEA va démarrer en s'appuyant sur les structures existantes au niveau central et au niveau déconcentré. Conformément aux activités prévues pour la phase 1 du programme, d'importantes réformes institutionnelles sont attendues en vue d'améliorer l'efficacité du secteur. La mise en œuvre et le pilotage du PGEA seront donc adaptés à la nouvelle configuration institutionnelle issue de ces réformes. Dans tous les cas, le cadre institutionnel permettra d'assurer, d'une part, l'appropriation et la mise en œuvre efficace du programme par les services de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, et d'autre part, les contributions

Tableau 3 : Plan de financement

Ressources	Plan de financement en milliers F CFA							
	2016 – 2020		2021 – 2025		2026-2030		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Budget national	3 966 255	15%	4 882 975	25%	5 687 420	40%	14 536 650	24%
Partenaires de développement	22 475 445	85%	14 648 925	75%	8 531 130	60%	45 655 500	76%
Total	26 441 700	100%	19 531 900	100%	14 218 550	100%	60 192 150	100%

efficaces des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans leurs rôles respectifs.

Pour sa mise en œuvre, le programme s'appuiera sur la description des responsabilités opérationnelles des différents acteurs concernés au sein du Ministère chargé de l'Eau et sur le dispositif et les procédures de suivi-évaluation qui sont prévus.

COÛTS ET FINANCEMENT

Le budget total du programme de 2016 à 2030 est estimé à 60.192.150.000 francs CFA répartis comme indiqué dans le tableau 2.

Le PGEA ne disposant pas de financement acquis à son démarrage, l'ensemble des coûts évalués correspondent aux besoins de financement.

Le PGEA sera financé à environ 24% par le gouvernement burkinabé à partir du budget national, soit un montant total de 14,5 milliards de FCFA.

Le reste des besoins de financement sera couvert par les partenaires au développement soit une contribution totale de 45,6 milliards de FCFA.

Le plan de financement vise une responsabilité dégressive des partenaires au développement, qui sera compensée par une responsabilité progressive du gouvernement, dans l'optique de la pérennité et de la durabilité.

Par rapport à l'appui des partenaires au développement, les trois modalités opérationnelles suivantes sont envisagées :

- L'appui budgétaire ;
- Le panier commun de financement ;
- L'aide projet.

Tableau 2 : Budget réparti par objectifs spécifiques et par phase (x1000 CFA)

Objectifs spécifiques	Coût en milliers F CFA			
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
OS1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur	8 223 100	6 074 222	4 421 825	18 719 147
OS2 : Assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère	1 814 400	1 340 257	975 661	4 130 318
OS3 : Assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles	734 350	542 448	394 884	1 671 682
OS4 : Assurer une gestion optimale des marchés publics	79 700	58 873	42 857	181 430
OS5 : Améliorer la communication interne et externe du secteur	220 000	162 509	118 301	500 810
OS6 : Améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes et capitalisation des données statistiques du secteur	6 662 250	4 921 257	3 582 505	15 166 012
OS7 : Assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère	2 860 000	2 112 619	1 537 914	6 510 533
OS8 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement	844 500	623 814	454 115	1 922 428
OS9 : Améliorer l'environnement d'intervention des acteurs du secteur	5 003 400	3 695 901	2 690 489	11 389 790
Total	26 441 700	19 531 900	14 218 550	60 192 150

Tableau 1 : Objectifs spécifiques, résultats et actions

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions
Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur	Le pilotage et la coordination des actions du secteur se sont améliorées	Pilotage et coordination des actions du ministère
Assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère	La gestion des ressources humaines s'est améliorée	Gestion des ressources humaines
Assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles	La gestion financière et matérielle s'est améliorée	Gestion des ressources matérielles et financières
Assurer une gestion optimale des marchés publics	La gestion de la commande publique est améliorée	Gestion des marchés publics
Améliorer la communication interne et externe du secteur	La communication interne et externe du secteur est améliorée	Communication
Améliorer la planification des actions et le suivi-évaluation de la performance des programmes et capitalisation des données statistiques du secteur	La planification, le suivi-évaluation et la capitalisation des actions du secteur se sont améliorées	Planification, suivi-évaluation et capitalisation des données statistiques
Assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère	La gestion des systèmes d'informations, la conservation des archives et la documentation se sont améliorées	Gestion des systèmes d'information, de la documentation et des archives
Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement	La prise en compte effective du genre et des droits humains dans les actions du secteur eau et assainissement est effective	Renforcement de l'intégration du genre et des droits humains dans le secteur de l'eau
Améliorer l'environnement d'intervention des acteurs du secteur	L'environnement d'intervention des acteurs du secteur s'est amélioré	Promotion du partenariat

Contact

Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
Secrétariat Général

Avenue Sembène Ousmane Ouaga 2000
03 BP 7005 Ouagadougou 03
SG : +226 25 49 99 00
DCPM : +226 25 49 89 00
Mail : contact@mea.gov.bf
Site Web : www.mea.gov.bf
www.eauburkina.org



**MINISTRE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT**

**Programme Gouvernance
du secteur de l'Eau et de
l'Assainissement**

PGEA 2016-2030